MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
560, ROUTE DE LA MONTAGNE, NOTRE-DAME-DU-PORTAGE (QUÉBEC) G0L 1Y0
TÉL. 418-862-9163, FAX 418-862-5240, DIRECTIONGENERALE@NOTRE-DAME-DU-PORTAGE.CA

AVIS DE PUBLIC

Le règlement numéro 2023-03-437 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme et le règlement numéro 2023-07-441 relatif à la démolition d'immeubles sont entrés en vigueur le 19 mai 2023. Ces règlements, adoptés par le conseil municipal le 1er mai 2023, ont été approuvés par la MRC de Rivière-du-Loup le 18 mai suivant.

Le règlement no 2023-03-437 vise à mettre à jour des éléments du plan d'urbanisme. Notamment, ce règlement :

-Déplace et agrandit la zone industrielle et remplace l'ancienne zone par une zone forestière ; le développement industriel doit tenir compte des aspects économiques, paysagers et environnementaux et doit interdire des usages incompatibles ;

-Prévoit de nouvelles dispositions de lotissement en zone forestière afin d'y limiter l'urbanisation diffuse;
-Vise à protéger davantage la végétation herbacée et arbustive en bordure du fleuve Saint-Laurent afin de protéger les rives contre l'érosion et la submersion côtières ;

-Permet les élevages agricoles dans les zones agroforestières, limite les habitations permises en zone agricole et y protège certains immeubles par rapport aux odeurs d'origine agricole;

-Prescrit des normes à proximité d'une source de contraintes anthropiques et vise à ne pas réglementer sur le même objet que la loi sur la qualité de l'environnement ;

-Précise que les petites maisons sont autorisées dans le Parc-de-l'Amitié; et, finalement, souhaite que des corrections et précisions techniques soient apportées à la réglementation.

De son côté, le règlement no 2023-07-441 a pour objet de remplacer le règlement sur la démolition des bâtiments. Une copie de ces deux règlements peut être consultée au bureau municipal, 560 route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau.

Une copie de ces règlements peut être consultée au bureau municipal, 560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage.

Donné à Notre-Dame-du-Portage le 31 mai 2023.

Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Line Petitclerc, secrétaire-trésorière à Notre-Dame-du-Portage, certifie que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 et 17 heures, le 31 mai 2023, à l'Église et l'Édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,

Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière